

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

OBJET DU MARCHÉ : Marché de conception-fabrication, fourniture et installation de deux tables tactiles non numériques pour les avions Transall C 160 G « Gabriel » et Transall C 160 R « Ville de Kolwezi » du Musée de l'Air et de l'Espace.

Maître d'ouvrage: Musée de l'Air et de l'Espace

Adresse : Aéroport de Paris-Le Bourget.













CS90005. 93352 Le Bourget

Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Date limite de remise des offres :

30 juin 2026 à 10h30

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Fournitures</p> <p><u>Objet</u> : Marché de conception-fabrication, fourniture et installation de deux tables tactiles non numériques pour les avions Transall C 160 G « Gabriel » et Transall C 160 R « Ville de Kolwezi » du Musée de l'Air et de l'Espace.</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>Musée de l'Air et de l'Espace Aéroport de Paris – Le Bourget 93350 - LE BOURGET</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.</p>
	<p>Le marché est divisé en 2 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>https://www.marches-publics.gouv.fr/</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>L'acheteur se réserve le droit de mener des négociations.</p>
	<p>La visite du site est obligatoire.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 30195600-8 : Tableaux d'affichage ou accessoires</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1.1.	Objet de la consultation	4
1.2.	Codes CPV.....	4
1.3.	Délai de livraison	4
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3.1.	Procédure de passation.....	5
3.2.	Allotissement.....	5
3.3.	Négociation	5
3.4.	Renseignements complémentaires.....	5
3.5.	Visite de site	5
ARTICLE 4.	PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.....	6
4.1.	Dossier de candidature	6
4.2.	Sous-traitance	6
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	7
ARTICLE 5.	PRESENTATION DE L'OFFRE	8
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	8
5.2.	Variantes	8
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles	8
5.4.	Délai de validité.....	8
ARTICLE 6.	CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	8
ARTICLE 7.	MODALITES DE REMISE DES PLIS.....	9
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHE	10
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFERENDS.....	10
ANNEXE 1:	ATTESTATION DE VISITE	12



ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet de la consultation

Objet des fournitures : Marché de conception-fabrication, fourniture et installation de deux tables tactiles non numériques pour les avions Transall C 160 G « Gabriel » et Transall C 160 R « Ville de Kolwezi » du Musée de l'Air et de l'Espace.

Lieu de livraison : Musée de l'Air et de l'Espace, Aéroport de Paris – Le Bourget, 93352 LE BOURGET

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 “Table de médiation tactile non numérique pour l’avion Transall C 160 G « Gabriel »”

Lot 2 “Table de médiation tactile non numérique pour l’avion Transall C 160 R « Ville de Kolwezi »”

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 30195600-8 - Tableaux d'affichage ou accessoires

1.3. Durée du marché - Délais d'exécution

Pour l'ensemble des lots

Durée :

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

La réception des prestations (la livraison et l'installation des deux tables) devra avoir lieu au plus tard le lundi 26 mars 2027 (jour de fermeture du musée). La réception des prestations peut avoir lieu un lundi antérieur à la date de 29 mars 2027.

Le présent marché ne fera l'objet d'aucune reconduction.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai

de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

L'acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les deux candidats classés en tête à l'issue de l'analyse des offres initiales sur la base des critères énoncés ci-après. Le cas échéant, cette négociation se fera à l'issue de l'analyse des offres par échange de mail et/ou par audition dans les locaux du musée de l'Air et de l'Espace.

Les candidats pourront présenter, préciser, compléter ou modifier leur offre, sans pour autant qu'il ne soit porté de modifications substantielles au cahier des charges.

Les négociations pourront porter sur tous les aspects du marché, sur le contenu de la proposition technique et méthodologique comme sur l'offre financière des candidats.

Le résultat des négociations participera de l'évaluation finale des offres conformément aux critères pondérés énoncés ci-après.

Cependant, le pouvoir adjudicateur s'octroie également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans procéder à une phase de négociation.

3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

3.5. Visite de site

Une visite sur site est obligatoirement demandée afin d'apprécier l'emplacement des tables pour les 2 avions Transall. Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complétée.

Les visites auront lieu

- Le mardi 16 juin 2026 entre 10h et 12h.
- Le mardi 23 juin 2026 entre 14h30 et 17h.

La prise de rendez-vous doit se faire auprès de :

Tristan DEQUAIRE (tristan.dequaire@museeairespace.fr), chargé de médiation culturelle et scientifique, Pôle Actions Pédagogiques et Culturelles



Et

Marie POCALI (marie.pocali@museeairespace.fr), chargé de médiation culturelle et scientifique, Pôle Actions Pédagogiques et Culturelles

En mettant en copie

Delphine ROCHELLE (delphine.rochelle@museeairespace.fr), responsable du pôle actions pédagogiques et culturelles – département développement des publics, marketing et éditions

ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

Capacité économique et financière du candidat
Non applicable

Capacité technique et professionnelle du candidat
Non applicable

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;

2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Un même opérateur économique peut être membre de plus d'un groupement pour un même marché public.

Un opérateur économique se présentant en groupement peut également présenter une offre en qualité de candidat individuel.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint d'entreprises, l'acheteur exige que le mandataire du groupement soit solidaire.

ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement (Lot 1 / Lot 2) Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	La décomposition du prix global et forfaitaire (Lot 1 et Lot 2)
3	Un calendrier d'intervention et d'exécution des prestations.
4	Le mémoire technique Le mémoire technique devra obligatoirement intégrer une proposition visuelle des deux futures table, références, la qualité des matériaux utilisés, un calendrier d'exécution.
5	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
6	Le relevé d'identité bancaire
7	L'attestation de visite en annexe correctement complétée.

5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Aucune variante n'est prévue par l'acheteur.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

N°	Description	Pondération
Pour l'ensemble des lots (Lot 1 et 2)		100
1	Valeur technique	60
1.1	Qualité des propositions Sont notamment appréciés : La pertinence des choix proposés, la proposition cohérente et lisible des contenus, la capacité à répondre à l'ensemble des objectifs du projet, notamment pédagogiques et culturels, l'harmonie des tables avec les autres tables du musée.	25%
1.2	Qualité des solutions techniques Sont notamment appréciés : Les matériaux et procédés techniques de fabrication, la prise en compte des différentes contraintes notamment de robustesse et de facilité d'enlèvement, la conformité à l'ensemble des exigences du CCTP notamment d'accessibilité et linguistiques.	25%
1.3	Organisation et planification Sont notamment appréciés : La méthodologie de travail, le calendrier / phasage proposé, les modalités d'association du musée tout au long du projet (co-construction), le respect des délais d'exécution.	10%
2	Références	10
3	Prix	30

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 7. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.



La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Montreuil
Tél. : 01.49.20.20.00
Fax :
Email : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:



Tribunal Administratif de Montreuil

Tél. : 01.49.20.20.00

Fax :

Email : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE 1: ATTESTATION DE VISITE

Objet : Marché de conception-fabrication, fourniture et installation de deux tables tactiles non numériques pour les avions Transall C 160 G « Gabriel » et Transall C 160 R « Ville de Kolwezi » du Musée de l'Air et de l'Espace.

Je soussigné :

représentant le Musée de l'Air et de l'Espace

atteste que :

représentant le soumissionnaire :

.....

.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,

Pour Musée de l'Air et de l'Espace,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.